



Payerne

MUNICIPALITE DE PAYERNE

Au Conseil Communal de Payerne :

Préavis n° 22/2016

Objet du préavis

Remplacement d'un tracteur pour le secteur de l'entretien du domaine public EDP

AU CONSEIL COMMUNAL
de et à
1530 Payerne

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

1. Préambule

Le parc de véhicules de nos différents secteurs d'exploitation, soit :

- Entretien du Domaine Public (EDP) ;
- Parcs et Promenades (P&P) ;
- Eaux ;
- Assainissement ;
- Atelier ;
- Exploitation bâtiments ;
- Sécurité publique ;
- Cave ;

doit être renouvelé périodiquement, en fonction de l'âge et de l'état des véhicules, voire des besoins.

Ces dernières années, les demandes de remplacement des véhicules suivants ont fait l'objet d'une décision du Conseil communal :

- Préavis n° 10/2011 Remplacement du véhicule multilift – EDP ;
- Préavis n° 02/2012 Remplacement de la balayeuse – EDP ;
- Préavis n° 20/2012 Remplacement d'un tracteur-tondeuse – P&P,
Achat d'un véhicule pour le secteur des eaux (Pickup & Gladiator) ;
- Préavis n° 12/2015 Remplacement d'un véhicule pour le secteur des eaux
(Caddy Fourgon) ;
Remplacement d'un véhicule pour le secteur Assainissement
(Pick-up).

Aujourd'hui, le secteur EDP est amputé d'un tracteur acheté d'occasion en 2001, utilisé principalement en forêt et l'hiver pour le déneigement. Ce tracteur est tombé en panne définitive en août 2016 et le coût de réparation dépasse largement la valeur actuelle du tracteur estimée à Fr. 6'000.- (Ford 6640).

De ce fait, il devient urgent de le remplacer, étant donné que ce véhicule est indispensable pour le déneigement de cet hiver. Ceci a précipité l'élaboration d'une demande de crédit en urgence pour le remplacement de ce tracteur.

2. Choix du véhicule à remplacer et données techniques

Compte tenu de son utilisation principale en forêt et pour les opérations de déneigement, le choix de remplacement s'est logiquement porté sur un tracteur.

Notre atelier mécanique du secteur EDP s'est mis à la recherche d'un modèle adapté à nos besoins. Aussi, un garage spécialisé de la région nous a proposé un tracteur de démonstration avec 350 heures au compteur.

Voici les spécificités de ce véhicule :

- tracteur de marque New Holland, type T5.115 DC ;
- avec attelage automatique et attelage pilon fixe ;
- pompe hydraulique ;
- relevage avant, avec prise de force ;
- équipements complémentaires d'origine :
 - 1 chargeur de marque Quicke ;
 - 1 fourche croco de 2 m 10 ;
- équipements annexes pour nos besoins :
 - Souffleur à feuilles adapté au tracteur ;
 - Broyeur polyvalent de marque Kuhn (remplacement du broyeur actuel Agrimaster).

Le coût d'achat de ce véhicule est le suivant :

- Tracteur New Holland TS 115 DC	TTC	Fr.	100'870.-
- Rabais spécial		- Fr.	18'870.-
- Rabais de démonstration		- Fr.	12'000.-
- Reprise du vieux tracteur Ford 6640		- <u>Fr.</u>	<u>5'000.-</u>
- Total intermédiaire		<u>Fr.</u>	<u>65'000.-</u>
- Chargeur		Fr.	13'800.-
- Fourche		Fr.	5'200.-
- Souffleur à feuilles, y.c. rabais 10 %		Fr.	13'900.-
- Broyeur polyvalent		Fr.	10'800.-
- Reprise ancien broyeur		- <u>Fr.</u>	<u>500.-</u>
Total net TTC avec équipements		<u>Fr.</u>	<u>108'200.-</u>

Comme ce tracteur est une occasion unique, nous l'avons réservé chez le prestataire jusqu'à fin novembre 2016.

La garantie pour ce tracteur est d'une année.

3. Etat de notre parc de véhicules

Le parc des véhicules et des machines de l'ensemble des secteurs d'exploitation est entretenu par l'atelier mécanique, rattaché au secteur de l'EDP.

Chaque secteur a des véhicules ou des machines qui lui sont rattachés et qui sont utilisés régulièrement par les collaborateurs du secteur en question.

Par contre, certains véhicules (2 véhicules multilift, tracteurs) ou certaines machines plus spécifiques (rétros, nacelles, remorques, compresseur, élévateur, etc.) sont partagés et utilisés par plusieurs secteurs.

La planification de l'engagement de ces véhicules ou machines est effectuée par les chefs de secteurs lors de leur rapport d'engagement hebdomadaire du vendredi matin, ceci sous la responsabilité du chef de secteur EDP.

Le parc de véhicules et machines est actuellement le suivant :

	EDP	P&P	Assainissement	Eaux	Ateliers bâtiments	Exploitation bâtiment	SP	Cave
Véhicules/tracteurs	11	3	1	3	6		1	1
Machines spécifiques	16	2				1		
Machines-outils	47	37	4	19	9			2
2 Roues motorisées	8	1	2	1	1		5	
Vélos	2	1	1		1			
Remorques/chars	9		1	3				1
Bennes	30							
Equipement déneigement	9	2						
Divers	3	4						
TOTAL	135	50	9	26	17	1	6	4

Cet inventaire est tenu à jour avec l'ensemble de détails (âge, utilisation annuelle, valeur résiduelle, etc.) ce qui permet d'avoir un outil de planification des remplacements de véhicules.

4. Financement

Il est prévu de financer cette acquisition de Fr. 108'200.- par les fonds disponibles en trésorerie. Ceci n'entraîne aucune incidence sur le plafond d'endettement.

La Municipalité prévoit d'amortir ce véhicule sur une durée de 10 ans.

Frais de fonctionnement annuel

Amortissements	10 %	Fr. 10'820.—
Intérêts	2 %	Fr. 2'164.—
TOTAL		Fr. 12'984.—

5. Conclusions

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, de bien vouloir voter les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE PAYERNE

- vu** le préavis n° 22/2016 de la Municipalité du 12 octobre 2016 ;
- ouï** le rapport de la commission chargée d'étudier cette affaire ;
- considérant** que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

DECIDE

- Article 1** : d'autoriser la Municipalité à remplacer le véhicule du secteur de l'EDP tel que décrit dans le présent préavis pour un montant de Fr. 108'200. – ;
- Article 2** : d'autoriser la Municipalité à financer le montant de Fr. 108'200. – par les fonds disponibles en trésorerie ;
- Article 3** : d'autoriser la Municipalité à porter à l'actif du bilan le montant de Fr. 108'200. – et de l'amortir sur une durée de 10 ans.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, nos salutations distinguées.

Ainsi adopté le 12 octobre 2016

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le 2^e Vice-Président :

Le Secrétaire :

(LS)

A. Jomini

S. Wicht

- Annexe** : 1 photo du tracteur
- Annexe pour l'original du préavis** : 1 dossier
- Municipal délégué** : M. André Bersier
- Autre Municipal concerné** : M. André Jomini (Forêts)



NEW HOLLAND T5

T5.95 | T5.105 | T5.115

The logo for agridubey, featuring a green house icon above the text "agridubey" in green and black, with "MACHINES AGRICOLES & ESPACE VERT" in black below it.

026 662 47 65 · Payerne
www.agridubey.ch